



Réunion du 03 Mars 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 28

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : NICOLAS SAUVANAUD, ISABELLE BERSOUX, JEAN-LOU WEBER, OLIVIER FRACHET

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

.....

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U18 INTERDISTRICTS

- **Match N.53999798 du 28/02/2026 à 15h entre GJEFPN et Tulle Vitrac (poule unique)**

Suite à l'arrêté municipal de NEXON, le match pré-cité est reporté au 04 /04/2026 même stade et même heure

Coupe U18 INTERDISTRICTS

- **Match N.55544181 du 28/03/2026 à 15h entre COUZEIX CHAPTELAT et GJ EFPN (Poule unique)**

Le calendrier ne permettant pas de reporter cette rencontre un samedi, avant les ½ finales.

La commission fixe cette rencontre au **mercredi 8 avril 2026** à 18 h 30 à COUZEIX.

- ▶ **Match N.5554418328 du 28/03/2026 à 15 h entre CONDAT /VIENNE et PAYS AREDIEN**

Prévu initialement le 28/3/2026, la rencontre est fixée le 08/04/2026 à 18 h 30 CONDAT SUR VIENNE même lieu, même horaire.

- ▶ **Match N 55544182 du 28/03/2026 à 15h entre ISLE JA-ASPO BRIVE ESA BRIVE**

Prévu initialement le 28/3/2026, la rencontre est fixée le 04/04/2026 à ISLE même lieu, même horaire.

Catégorie U15

U15 D2 poule B

- **Match N. 55128866 entre CS FEYTIAT et US SAINT LEONARD DE NOBLAT 2 du 28/02/2026 à 15h**

- Vu le mail du club de ST LEONARD DE NOBLAT US en date du 27/2/2026
- La commission constate le forfait de l'équipe US SAINT LEONARD DE NOBLAT 2
- La commission enregistre le résultat suivant :
CS FEYTIAT 3 points 3buts SAINT LEONARD DE NOBLAT US 0 Point 0 BUT
- Le club de l'US ST LEONARD DE NOBLAT sera débité de 55 € pour son premier forfait.

- **Match N 55128867 du 28/02/2026 à 15 h 00 Eymoutiers et LIMOGES ASPTT**

Vu le mail du club ASPTT LIMOGES le 28/2/2026,

La commission :

- Constate le forfait de l'ASPTT LIMOGES en U15 D2
- Enregistre le forfait général de cette équipe.

Le club ASPTT LIMOGES sera débité de 110 € pour son forfait général

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Catégorie U17

- **Match N.55137718 U17 D2 du 04/04/2026 à 15h GJ EFPN -GJ FCCO/SCS/FEUILLARD (D2 poule B)**

Prévue initialement le 4/4/26, cette rencontre est fixée au 18/04/2026 même heure, même lieu.

- **Match N.55137684 U17 D1 (poule unique) du 24/01/2026 à 15h entre LIMOGES LAFARGE JS-GJ PANAZOL/VIGENAL .**

Vu la décision de la commission de discipline en date du 25/2/2026 donnant match à rejouer à huis clos.

La commission des compétitions jeunes :

- Prend note de la décision de la commission de discipline
- Donne match à rejouer le 18 avril 2026 à 15 h 00.

Le club recevant JS LAFARGE devra s'assurer de la mise en place de la sécurité sur et autour du terrain afin de respecter le huis clos.

PROCHAINE REUNION

- Le Mardi 10 Mars 2026 à 18h30

INFORMATION FEUILLE DE MATCH

- Suite au mail officiel reçu de la F.F.F, le District informe ses clubs qu'il est important de renouveler leur mot de passe Footclub afin d'assurer la bonne transmission des compositions et des feuilles de match pour les prochaines rencontres.
- Penser à imprimer une feuille de match papier issue de Footclub en cas de dysfonctionnement de la FMI.

A compter du Mardi 09 Décembre 2025, toute F.M.I non informatisée sera amendée auprès des clubs d'un montant de 20€ ainsi que toute F.M.I transmise hors délai sera amendée d'un montant de 25€ (selon relevé de droit financier).

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.

La commission rappelle à tous les clubs que les demandes doivent obligatoirement passer via Footclub dans les délais impartis, sans quoi, la demande peut ne pas être validée.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

**Le Président de séance
Alexandre VOISIN**

**Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER**

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président